

mentation si rapide des coûts de production en agriculture.

J'aimerais aussi mentionner le coût du financement. L'honorable député de Durham a parlé des innombrables modalités de crédit mises par le gouvernement à la disposition de l'agriculture.

• (5.50 p.m.)

Je sais qu'il est absolument essentiel que le cultivateur ait accès aux capitaux et au crédit nécessaires. Cependant, nous nous inquiétons parce que, même avec des possibilités d'emprunt accrues, le taux d'intérêt demeure relativement élevé. Je crois qu'une mesure destinée à abaisser le taux d'intérêt contribuerait pour beaucoup à la solution de ce problème.

On m'a dit cet après-midi qu'en Nouvelle-Zélande, les cultivateurs peuvent emprunter au taux de 1 p. 100. Nous nous rendons tous facilement compte de l'immense avantage que représenterait un tel programme pour l'agriculture si les cultivateurs pouvaient emprunter les capitaux requis au taux de 1 p. 100 plutôt qu'aux taux actuels. Nous comprenons tout de suite que les coûts de production en seraient considérablement diminués. Par conséquent, je crois que c'est là un point auquel nous devons songer attentivement en cherchant à établir des facilités de crédit convenables pour les cultivateurs, qui seraient alors plus en mesure de financer leur exploitation.

On m'a informé qu'à l'heure actuelle la dépréciation des machines agricoles constitue 50 pour cent du coût total de la production. Je crois que c'est une situation alarmante, monsieur l'Orateur, et qu'elle devrait nous porter à faire étudier très sérieusement la question, par une commission royale ou par quelque autre organisme. Le problème mérite d'être étudié parce qu'une dépréciation des machines agricoles égale à 50 pour cent du coût de production signale un grave danger. Je discutais cette question avec un cultivateur il y a quelque temps et il me dit: «Vous savez, beaucoup d'entre nous devons vivre ou exister grâce aux frais d'amortissement de nos machines». C'est une triste situation. Je crois donc que l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) et d'autres que le sujet intéresse ont raison de demander une étude sérieuse de cette question dans l'intérêt de nos cultivateurs.

On a dit qu'il est essentiel que nous ayons des prix agricoles suffisants. J'ignore si le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Hays) le sait, mais il y a quelque jours je discutais la nouvelle formule des prix du lait avec certains cultivateurs du Québec.

Je leur ai demandé si cela allait augmenter leurs revenus. Voici la réponse de ces cultivateurs, et j'espère que le ministre de l'Agriculture en reconnaîtra le bien-fondé. Dès qu'on a annoncé que le prix du lait destiné à la fabrication allait être fixé, on a cessé de vérifier le titrage et bon nombre de cultivateurs ne sont pas plus argentés maintenant qu'ils ne l'étaient auparavant. J'ignore qui il faut blâmer, mais il me semble que, même si le cultivateur est assuré d'obtenir un prix fixe pour son lait, ceux qui l'achètent abandonnent tout de suite le titrage. Il sera donc Gros-Jean comme devant. Il faudrait tenir compte de cela.

Je voudrais relever brièvement une déclaration que renferme le discours du trône au sujet de la politique agricole. Je cite un passage de la page 3 du *hansard*, numéro du 5 avril 1965:

Mon Gouvernement est à élaborer de nouvelles politiques afin de permettre à l'ensemble des cultivateurs de toucher un revenu plus élevé et plus stable, de manière que leurs conditions de vie et de travail soient comparables à celles des personnes engagées dans d'autres secteurs de l'économie.

L'honorable député de Durham (M. Honey) a fait allusion aux nombreux projets du gouvernement dont certains ont été mis à exécution. Néanmoins, je pense que le gouvernement serait bien avisé d'acquiescer à la demande visant à charger un certain organisme, que ce soit une commission royale d'enquête ou quelque autre agence, d'étudier cette question en détail et de trouver une solution satisfaisante. D'autre part, on a laissé entendre, une fois encore cet après-midi, que l'établissement d'une commission royale d'enquête ne serait peut-être pas le meilleur moyen, car cela pourrait nuire à la présentation d'une mesure législative réparatrice, par le gouvernement, entre-temps. Toutefois, je ne pense pas que cela entraînerait une perte de vitesse du gouvernement qui est déjà assez lent. Cela ne changerait rien au problème, à mon avis. Le gouvernement devrait étudier sérieusement la proposition que renferme cette motion et porter une attention spéciale au problème en cause.

M. John Mullally (Kings): Durant les quelques instants qui restent, je ne puis traiter des divers sujets que je désirerais exposer relativement à cette motion qui a été présentée par l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp). J'approuve les vues qu'a exprimées mon collègue, l'honorable député de Durham (M. Rapp) et je lui signale que ce problème du coût des machines